



LETTRE MENSUELLE

CFE-CGC

De l'UES Inetum

<https://cfecgc-inetum.fr>
contact@cfecgc-inetum.fr

8 mai 2026

Sommaire

Page 1	ADA / ADV
Page 2	Paritaires IA & Astreintes
Page 3	Compte Épargne Solidarité / Your Voice
Page 4	Ne touchons pas au 1er mai
Page 5	Agenda
Page 6	Contacts

ADA / ADV ...

le début de la fin des fonctions supports en France ?



La spécialisation des équipes d'assistants de gestion en deux filières ADA (assistance d'agence) et ADV (assistance des ventes) lancée en 2024, devait soi-disant résorber leurs difficultés quotidiennes. Or, la réalité est loin de ce discours de façade, comme en témoigne les salariés concernés et le confirment les expertises lancées par vos représentants au CSE Central depuis 2024. Dès le début, ces expertises mettaient en évidence un projet immature, inabouti et lacunaire, avec cependant des disparités régionales.

Depuis, l'implication remarquable des ADA et ADV se heurte à des définitions de postes parfois floues, des réorganisations successives, une pression de plus en plus forte. Le non-remplacement des départs, surtout chez les ADV, entraîne une charge de travail et une charge mentale toujours plus importantes, ainsi que l'inquiétude des salariés restants qui voient partir des collègues expérimentés et appréciés.

D'autant plus lorsque les départs sont contraints. Que ce soit par des mutations « fortement encouragées » vers d'autres postes (ADA, gestionnaire de paye, etc.), ou pire encore en poussant les salariés à démissionner à force de pressions, de découragements. Serait-ce le début de la fin des ADV en France ?

Pendant ce temps, la Direction persiste à tenir un discours rassurant sur la charge de travail, la stabilité des effectifs des ADA et une transformation « positive ».

Ce discours rassurant de la Direction est tellement loin de la réalité vécue par les ADA / ADV, que vos représentants **CFE-CGC** s'interrogent sur les objectifs réels de la Direction : une délocalisation vers des pays à plus bas coûts, une disparition pure et simple de ces métiers comme cela s'est passée dans d'autres ESN ?

Les non-remplacements au sein d'autres fonctions supports (comptabilité, paye, etc.) nous font craindre que ceux des ADA / ADV ne soient que le début d'un mouvement plus global touchant toutes les fonctions supports !

Négociations sur l'IA — Négociations sur les astreintes

La CFE-CGC mobilisée !

Le 14 avril débutait une nouvelle série de négociations entre la Direction et les organisations syndicales représentatives (CFE-CGC, CFDT, CFTC et Solidaires Informatiques), série qui va s'étaler sur plusieurs mois. Vos représentants CFE-CGC s'y sont rendus avec détermination et un dossier solidement préparé.

Deux thèmes sont actuellement en cours de négociation

- Le dialogue social dans le contexte du développement de l'IA
- Les astreintes



- **Le dialogue social dans le contexte du développement de l'IA**

Dans un contexte marqué par le développement de l'usage de l'IA au sein d'Inetum, sans le garde-fou que représentent les instances représentatives du personnel, il devenait grand temps de lancer cette négociation. En effet, comment s'assurer que l'IA ne soit pas simplement un outil de rentabilité ou de rationalisation du travail, mais serve réellement les intérêts des salariés ainsi que des utilisateurs, sans un dialogue social autour de son déploiement ?

La Direction a mis sur la table des propositions axées sur la mise en place d'une commission dédiée au sein du CSE Central et qui laisse beaucoup de zones d'ombres.

De son côté, la CFE-CGC est venue avec un dossier étoffé, beaucoup de questions et de contre-propositions. Pour l'essentiel, la CFE-CGC soulève les points suivants :

- * L'accord de méthode proposé ne protège pas suffisamment les salariés
- * Pour des raisons de sécurité et de confidentialité, la nécessité que les données soient hébergées en Europe
- * L'absence d'étude d'impact sur la charge et les conditions de travail
- * La Direction se pose en unique décideur du fonctionnement de cette commission. Or celui-ci doit être coconstruit.
- * L'absence de référence à l'IA European Act

La CFE-CGC se félicite qu'un véritable dialogue se soit instauré lors de cette négociation, ce qui est suffisamment rare pour être souligné !

- **Les astreintes**

Sans surprise, la Direction a mis sur la table un projet d'accord reprenant pour l'essentiel l'accord actuel de 2022, signé par la CFE-CGC

- * En retirant ce qui la dérange, à savoir la limitation à 25 semaines calendaires d'astreinte par année civile.
- * En proposant une revalorisation ridicule des primes d'astreintes de 3%, alors que depuis 2022, l'inflation cumulée est de 13%. Heureusement que le ridicule ne tue pas.

Ce à quoi la CFE-CGC répond par des revendications portant sur :

- * Le respect des règles sur les astreintes, passant par une meilleure information des managers qui sont de bonne volonté et un meilleur contrôle des managers qui essaient de contourner les règles.
- * Une revalorisation des primes d'astreintes de 20%, pour tenir compte de l'inflation à venir.
- * Une réduction du plafond de jours d'astreintes de 140 jours calendaires (40% de l'année) à 91 jours calendaires (25% de l'année).

La prochaine réunion portant sur ces 2 thèmes est le 21 mai. Suite à retrouver dans notre prochaine lettre.



Faites vos dons au compte épargne solidarité avant le 31 mai !

Dans notre lettre de février 2026 nous évoquions le compte épargne solidarité qui permet à un salarié de bénéficier d'un congé supplémentaire rémunéré, afin de

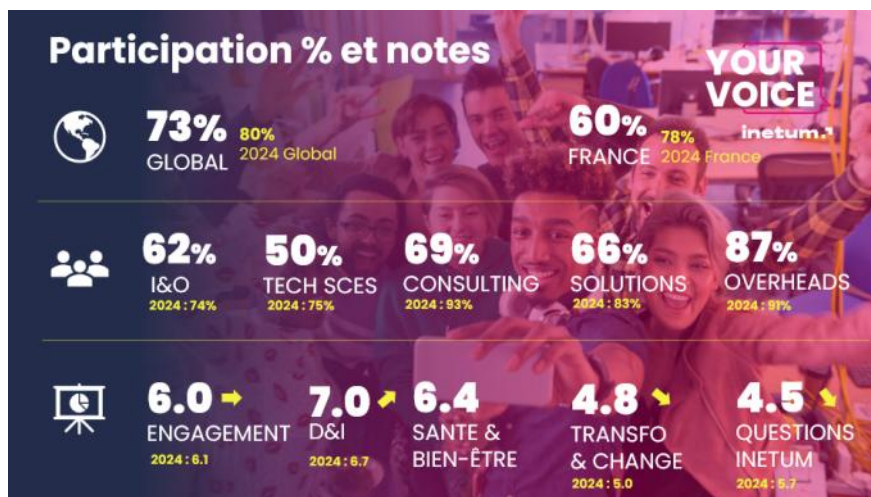
- * rester aux côtés d'un de ses enfants gravement touché par la maladie, un handicap ou encore un accident
- * se consacrer à votre conjoint ou ascendant nécessitant une présence soutenue et / ou des soins contraignants

Le don peut être effectué du 1^{er} mars au 31 mai de chaque année, ou à tout moment pour les salariés quittant Inetum.

Your Voice ... les salariés appellent la Direction à descendre de son nuage

Si dans ses communications la Direction se félicite des résultats de l'enquête Your Voice, la réalité du terrain se révèle moins reluisante lorsque l'on regarde les chiffres de près.

Tout d'abord, dans sa communication de décembre 2025 la Direction ne donnait que les résultats au niveau monde, se gardant bien de mettre en avant des résultats bien moins flatteurs au niveau France, résultats que voici



Ces résultats montrent une baisse de la participation, dans absolument toutes les BU de France, avec une moyenne à -18 points de % et un pic à -25 points de % ! Cette baisse de la participation traduit sans aucun doute le fatalisme de nombreux salariés, qui n'attendent pas des enquêtes et des discours, mais des mesures tangibles en faveur de leur rémunération, de leurs conditions de travail et de leur carrière, notamment en termes de formation et de suivi de mission.

La plus forte baisse est constatée chez **TECH Services**, dont la plupart des salariés sont en clientèle et se sentent souvent et à juste titre « oubliés » par le management.

Chez **I&O**, il ressort que les salariés n'ont pas compris le changement. Il est certain qu'ils ne sont pas les seuls.

Chez **Solution** et **Consulting** un risque de démission plus élevé, nécessite que la Direction prenne impérativement des mesures de rétention, notamment en augmentant les salaires.

Sur les **Overheads**, tous métiers confondus il ressort globalement un besoin de clarification des rôles, des responsabilités. Également un besoin de communication, de reconnaissance.

En conclusion, les vidéos et autres actions de communication (Power Up, etc.) sont complètement déconnectées des attentes réelles des salariés. Il est urgent et impératif que la Direction prenne la mesure de la situation inconfortable dans laquelle se situent bon nombre de salariés et prenne enfin des mesures concrètes et parlantes pour les salariés. Faute de quoi nous allons assister à une désagrégation de plus en plus importante des collectifs de travail, avec en corollaire un découragement des équipes, voir des démissions. Est-ce le but recherché ?

1er mai : courrier intersyndical aux députés



Madame, Monsieur les député-es de la République,

La proposition de loi issue du Sénat intitulée « Permettre aux salariés de certains secteurs de travailler le 1er mai », présentée le jeudi 22 janvier dernier à l'Assemblée nationale dans le cadre d'une niche parlementaire, n'a pas été soumise au vote et n'a heureusement pas été adoptée. **Par obstination, elle va être représentée à l'Assemblée nationale le vendredi 10 avril.**

L'ensemble des organisations syndicales avait dénoncé ce texte dont l'objet n'était rien de moins que la remise en cause du 1er mai seul jour férié obligatoirement chômé et rémunéré, et symbolique pour les travailleurs-euses en France comme à l'international.

Cette proposition de loi a été défendue sous couvert d'une prétendue insécurité juridique, alors même que les sanctions prononcées chaque année sont quasiment inexistantes. **C'est bien une volonté d'étendre la dérogation à de nombreux secteurs professionnels que poursuivait cette proposition de loi, aux dépens des salarié-es mais aussi des petits commerces indépendants de proximité** qui pouvaient jusqu'ici déjà ouvrir ce jour-ci sans subir la concurrence des grandes entreprises.

L'ouverture de la dérogation au principe du repos rémunéré le 1er mai constitue une première brèche, remettant en cause l'exceptionnalité de cette journée. En effet, l'histoire sociale nous montre qu'à chaque fois qu'un principe est entamé, les dérogations s'étendent progressivement jusqu'à devenir la règle. Le travail du dimanche en est une illustration éclairante : une fois le travail généralisé ce jour-là, les majorations n'ont plus lieu d'être. **Quant au « volontariat », ajouté pour rassurer, il n'existe pas réellement du fait du lien de subordination inhérent au contrat de travail, d'autant plus dans les petites entreprises.** Comme pour le dimanche, les employeurs obligeront les salarié-es à travailler le 1er mai sous peine de licenciement, ou de non-recrutement pour les nouvelles et nouveaux salarié-es.

Par ailleurs, le 1er mai n'est pas un jour férié comme les autres. Il commémore les luttes pour les droits des travailleuses et travailleurs, marquées notamment par des événements tragiques, comme la fusillade de Fourmies le 1er mai 1891. **Remettre en cause le principe de cette journée, c'est remettre en cause plus d'un siècle d'histoire sociale et de conquêtes collectives.** Les travailleurs et les travailleuses attendent des député-es qu'ils et elles répondent aux urgences sociales : salaires, emploi, morts et accidents du travail, pas qu'il remette en cause les conquêtes sociales !

Les organisations syndicales CFDT, CGT, FO, CFE-CGC, CFTC, UNSA, Solidaires et FSU vous appellent donc solennellement à vous opposer à toute tentative de remise en cause du 1er mai et à le réaffirmer en rejetant la proposition de loi présentée le 10 avril 2026.

Convaincus que vous saurez accorder toute l'attention nécessaire à notre demande, nous vous prions d'agréer Madame, Monsieur les député-es, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Agenda

	Avril	Mai	A venir
Comité Social et Économique (CSE) Central de l'UES Inetum	<ul style="list-style-type: none"> ◆ 2 et 16 avril — Menu chargé, avec * Situation préoccupante des ADA & ADV * Anomalies sur la paye de mars * Expertise sur l'IA de Technologia * Projet « Artificial intelligence for work force management » * Consultation annuelle sur la situation économique et financière de l'entreprise * Projet de déménagement des 3 sites lyonnais * Katia Lespine, élue CFE-CGC IDF, rejoint la commission environnement * Your Voice 2025 * Plan de recrutement 2026 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ 20 mai L'ordre du jour reste à venir	Réunion chaque mois sauf en août
Commissions du CSE Central	<ul style="list-style-type: none"> ◆ 24 avril : CSSCT — Santé Sécurité Conditions de Travail 		<ul style="list-style-type: none"> ◆ CSSCT ◆ Égalité pro ◆ Formation
Commission Logement	<ul style="list-style-type: none"> ◆ 9 avril : action logement 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ 12 mai : action logement 	Réunion chaque mois sauf en août
Paritaires Négociations entre la Direction et les syndicats représentatifs	Deux réunions ont eu lieu <ul style="list-style-type: none"> * Sur l'accord de méthode sur l'IA La délégation CFE-CGC a été impliquée et constructive <ul style="list-style-type: none"> * Sur le renouvellement de l'accord sur les astreintes La délégation CFE-CGC a revendiqué un certain nombre d'améliorations face aux	Poursuite des réunions d'avril <ul style="list-style-type: none"> * Sur l'accord de méthode sur l'IA * Sur le renouvellement de l'accord sur les astreintes 	En juin et juillet. Négociation d'un nouvel accord sur le handicap
Commission de suivi des accords d'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> ◆ 17 avril : prévoyance et frais de santé 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ 5 mai: comité handicap ◆ 18 mai : participation 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Astreintes ◆ ARTT

Prenez contact avec vos représentants CFE-CGC !

IMPORTANT : les adresses courriel ci-après sont gérées par la seule CFE-CGC sur des serveurs indépendants d'Inetum

Olivier MAULMY
 Délégué Syndical Central UES
 📞 07 87 16 17 19
olivier.maulmy@cfecgc-inetum.fr



François LECLUSE
 Délégué Syndical Central adjoint UES
 📞 07 80 02 68 59
francois.lecluse@cfecgc-inetum.fr

Vos représentants CFE-CGC locaux de votre CSE sont vos interlocuteurs privilégiés pour répondre à toutes vos questions, vous conseiller, vous assister.

Ceux dont le nom est en vert sont également spécialisés sur les sujets **Santé, Sécurité et Conditions de Travail**.

IDF	Ludovic BOULLIN	📞 06 76 28 46 99	ludovic.boullin@cfecgc-inetum.fr
	Katia LESPINE	📞 06 49 57 18 48	katia.lespine@cfecgc-inetum.fr
EST	Benoît WENK	📞 06 61 13 11 93	benoit.wenk@cfecgc-inetum.fr
OUEST	Pascal HOUSSIN	📞 06 98 38 41 55	pascal.houssin@cfecgc-inetum.fr
	Karine ROUE	📞 07 72 36 90 13	karine.roue@cfecgc-inetum.fr
	Maxime BUJEAU	📞 06 70 68 67 50	maxime.bujeau@cfecgc-inetum.fr
	Thierry PLUMER	📞 07 84 45 42 57	thierry.plumer@cfecgc-inetum.fr
NORD	Brigitte DURIEZ	📞 07 60 14 82 33	brigitte.duriez@cfecgc-inetum.fr
	Nancy VARDON	📞 06 82 66 02 15	nancy.vardon@cfecgc-inetum.fr
	Eric PRETRE	📞 07 60 14 82 33	eric.pretre@cfecgc-inetum.fr
RHONE-ALPES-AUVERGNE	François LECLUSE	📞 07 80 02 68 59	francois.lecluse@cfecgc-inetum.fr
	Bruno MAZALE	📞 06 16 12 71 27	bruno.mazale@cfecgc-inetum.fr
	Bruno MONTET	📞 06 03 73 36 22	bruno.montet@cfecgc-inetum.fr
MÉDITERRANEE	Yves AMATE	📞 06 19 73 52 29	yves.amate@cfecgc-inetum.fr
	Christian THOMAS	📞 06 35 50 31 94	christian.thomas@cfecgc-inetum.fr
	Laure PAOLI		laure.paoli@cfecgc-inetum.fr
SUD OUEST	Arnaud LEPOINT	📞 06 03 38 73 69	arnaud.lepoint@cfecgc-inetum.fr

Web <https://cfecgc-inetum.fr>



Mail contact@cfecgc-inetum.fr



Olivier Maulmy



IMPORTANT : les adresses courriel ci-dessus sont gérées par la seule CFE-CGC sur des serveurs indépendants d'Inetum